



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 27 JUILLET 2020

<p>Date de Convocation 27/07/2020</p> <p>Nombre de conseillers : En exercice : 19 Présents : 16</p> <p>Procurations : 3</p>	<p>L'an deux mille vingt, le jeudi 27 juillet 2020 à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'honneur de la mairie de Gommegnies, en séance publique, sous la présidence de Benoit GUIOST, Maire.</p> <p>Etaient présents Benoit GUIOST – Christiane VITO – Yvon BRUNELLE – Maxime HONORE - Christine BISIAU-ALION – Thierry SALOMEZ - Sébastien DUBRAY – Chantal PISSON – Clément PETITPREZ – Clothilde FRESSANCOURT – David LOCQUENEUX – Pauline PETIT – James PIRET - Alexandra LERCH – Noémi DEVALLEZ -Sébastien LOUVRIER.</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Excusé (s) Carine FREHAUT procuration donnée à Christiane VITO Elisabeth CARPENTIER procuration donnée à Chantal Pisson Jean DEROISSART procuration donnée à Alexandra LERCH</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Clément PETITPREZ a été nommé secrétaire de séance.</p>
---	---

La séance du Conseil est ouverte par Monsieur le Maire à 20 h 12.

Quorum atteint

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il est possible d'ajouter le point suivant « l'adhésion à l'agence d'ingénierie départemental du nord » à l'ordre du jour. L'assemblée accepte ce point supplémentaire.

Point N°1 - Approbation du compte rendu précédent

Le compte rendu du précédent conseil a été envoyé à chacun des élus pour approbation. Il fait l'objet d'aucune observation.

Il est approuvé à l'unanimité.

Point N°2 - Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Clément PETITPREZ benjamin de l'assemblée est nommé secrétaire de séance.

Point N°3 - Compte rendu des décisions prises par Monsieur Le Maire

Autorisé par délibération lors de son élection, Monsieur le Maire a pris deux décisions

- La première est le dépôt d'une plainte auprès de la gendarmerie de Le Quesnoy suite à un dépôt sauvage sur le chemin du bois de Gommegnies. Une lettre trouvée sur les lieux au nom d'une personne domiciliée sur le Quesnoy a été remise à la gendarmerie, l'enquête est en cours
- La deuxième est le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du département dans le cadre de l'Aide **Départementale aux Villages et Bourgs** pour le projet d'aménagement, de



rénovation thermique de la mairie par le changement des fenêtres endommagées. et l'amorce des travaux d'accessibilité . Le dossier devait être déposé directement en ligne avant le 14 juillet 2020 minuit dernier délai. le dépôt a été validé à minuit 10. Une demande de dérogation a été envoyée à Monsieur le Président pour les quelques minutes de retard. Demande de dérogation acceptée par le Président.

La demande est en cours d'instruction et sera mis au vote en septembre 2020 lors du conseil départemental. Ce projet est subventionnable à 40 %. Les travaux d'aménagement comprennent principalement le changement des fenêtres du secrétariat et de la salle d'honneur et la reprise de la chaussée devant la mairie pour la surélever et assurer l'accessibilité de la mairie.

Point N°4 - Budget primitif 2020 de la commune

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Brunelle afin qu'il présente le projet du budget primitif, projet étudié précédemment par la commission des finances qui s'équilibre à la somme de
En dépenses & recettes de fonctionnement à 2 282 914,65 euros
En dépenses & recettes d'investissement à 335410,71 euros
Soit un total de budget de 2 618 325,36

Monsieur le Marie met au vote le budget primitif
Voix contre : 0
Abstentions :0
Voix pour : 19

A l'unanimité des membres votants le budget primitif 2020 est approuvé.

Point N°5 - Approbation du tableau des effectifs des emplois permanents à temps non complet

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de voter le tableau des effectifs pour les agents à temps non complet. Monsieur Brunelle présente le tableau

<i>Cadres d'emplois</i>	<i>Grades</i>	<i>Emplois autorisés</i>	<i>Emplois pourvus</i>
<i>Filière technique :</i>			
- Adjoint technique territorial	- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	1
	- Adjoint technique	1	1
- Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	4	4

Madame Lerch demande s'il est prévu un changement de poste dans la filière animation. Monsieur le Maire répond qu'il n'y pas de changement et que le tableau des effectifs est identique à celui qui a avait été voté par la municipalité précédente.

Monsieur le Maire met au vote le tableau

Voix pour : 15
Abstentions :0
Voix Contre :4

le tableau des effectifs est accepté.



Point N°6 - Approbation du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet
Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs pour les agents à temps complet. Monsieur Brunelle présente le tableau

<i>Cadres d'emplois</i>	<i>Grades</i>	<i>Emplois autorisés</i>	<i>Emplois pourvus</i>
<i>Filière administrative :</i>			
- Attaché territorial	- Attaché principal	1	0
- Adjoint administratif territorial	• Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	1
	• Adjoint administratif	1	1
<i>Filière technique :</i>			
- Technicien territorial	- Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1
- Adjoint technique territorial	- Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2	2
	Adjoint technique	4	3
<i>Filière animation :</i>			
- adjoint d'animation	Adjoint d'animation	1	1
<i>Filière médicosociale :</i>			
- ATSEM	ATSEM	2	2
Secteur emplois fonctionnels	DGS communes de 2000 à 10 000 h	1	1

Monsieur le Maire met au vote le tableau

Voix pour : 15

Abstentions : 0

Voix Contre : 4

Le tableau est accepté et sera effectif au 01 août 2020.



Point N°7 - Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur emploi non permanents pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activité en milieu périscolaire.

Dans le cadre des activités du service enfance jeunesse habilitées par le Direction régionale de la jeunesse et sport. La commune doit respecter des normes d'encadrement suivant le nombre d'enfants accueils sur les sites.

Pour la rentrée 2020-2021 la commune va devoir recruter 08 adjoints d'animation contractuels au maximum à temps non complet pour faire face à un accroissement d'activité. Une offre d'emploi a été déposée à pôle emploi.

Monsieur le maire demande à l'assemblée l'autorisation de recruter des agents contractuels et aura la charge de définir les besoins. Il sera chargé de déterminer le niveau de recrutement. Il est proposé de prendre des personnes titulaires d'un BAFA et d'engager des personnes en contrat PEC (parcours emploi compétences) afin de les former au métier d'animateur. La commune a l'obligation de formation pour ce type de contrat, donc elle financera la formation BAFA au minimum.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à créer et à recruter des agents contractuels de catégorie C dans le grade d'adjoint d'animation à temps non complet

Monsieur le Maire met au vote les propositions

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les entretiens de recrutement auront lieu la semaine du 10 Août 2020.

Voix contre : 4

Abstentions :0

Voix pour :15

Accepté et autorise à l'unanimité

Point N°8 – Approbation du compte de gestion 2019 du CCAS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Brunelle pour la présentation du compte de gestion 2019 du CCAS Conformément à la réglementation de la comptabilité publique, le conseil municipal se doit de voter le Compte de Gestion de l'exercice 2019 du CCAS, dressé par le Trésorier Principal.

Monsieur le Maire quitte l'assemblée à 20 h 50 car il ne peut pas prendre part au vote

Après s'être fait présenté le Budget Primitif 2019, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier Principal ;

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures reprises au tableau général dudit Compte de Gestion font apparaître des résultats de clôture de l'exercice 2019 identiques à ceux du Compte Administratif, soit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 4788,42 € recettes 62,50 €

Statuant sur l'exécution du Budget 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

le compte de gestion n'appelle ni réserve et observation.

Monsieur Brunelle met au vote l'approbation du compte de gestion du CCAS 2020

Voix contre : 0

Abstentions :0

Voix pour :18



Point N°9 – Approbation du compte administratif 2019 du CCAS

Monsieur Brunelle présente le compte administratif dressé par l'ordonnateur.

La section de fonctionnement du Compte Administratif de l'exercice 2019 s'établit, en recettes et dépenses totales, de la manière suivante :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	3 788,42 €	70	Produits des services	62,50 €
Total		4 788,42 €	Total		62,50 €

Les résultats de clôture de l'exercice 2019 font apparaître un excédent cumulé en section de fonctionnement de 7 218,75 euros, ceci s'explique en raison du résultat excédentaire reporté de 2018 de 11 944,67 euros et du déficit de fonctionnement 2019 de 4725,92 euros. Ces résultats nous donnent une balance générale des comptes de fin d'exercice excédentaire de 7 218,75 euros.

Monsieur Brunelle met au vote l'approbation du compte administratif de l'année 2019 du CCAS

Voix contre : 0
Abstentions : 0
Voix pour : 18
Approuvé à l'unanimité

Point N°10 – affectation du résultat 2019 du CCAS

Monsieur Brunelle présente l'affectation du résultat du CCAS

Conformément à la réglementation de la comptabilité publique, le conseil municipal se doit de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2019 du CCAS.

Suite au vote et à l'approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'exercice 2019, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de **7218,75 €**,

Monsieur Brunelle demande à l'assemblée de valider l'affectation

Voix contre : 0
Abstentions : 0
Voix pour : 18
Validée à l'unanimité

Point N°11 – Budget primitif 2020 du CCAS

Monsieur Brunelle présente le budget primitif 2020

Budget primitif en euros	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	15 318,75 €	15 318,75 €
Total	15 318,75 €	15 318,75 €

Monsieur Brunelle demande à l'assemblée de valider le budget primitif 2020



Voix contre : 0
Abstentions : 0
Voix pour : 18

Validé à l'unanimité
Monsieur le Maire est de retour à 20 h 58 dans l'assemblée

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de traiter le Point N°19 – vente des terrains derrière la gare aux établissements Pirson. À la demande des membres de l'association des familles ici présent. Demande acceptée

Par délibération en date du 27 février 2018, le conseil municipal a approuvé la vente au profit de l'entreprise SCI DE LA GARE représentée par Monsieur TAISNE d'un terrain situé cour de la gare cadastré section B 1254 pour une contenance de 28 a20ca. Cependant cette vente n'a pas été réalisée.

La commune a reçu une lettre de Monsieur TAISNE qui désire acquérir le terrain et le bâtiment situés sur la parcelle pour la somme totale de 30 000 euros soit 25 000 pour le terrain et 5 000 pour le bâtiment préfabriqué situé sur le terrain. Les 5 000 euros seront restitués à l'association des familles sous forme de subvention exceptionnelle pour leur permettre d'aménager leurs nouveaux locaux car le bâtiment préfabriqué avait été financé par l'association. L'association occupera le rez-de-chaussée de l'ancien logement jouxtant la salle de la gare et occupera le garage afin d'y entreposer le matériel.

Les 25 000 euros seront réinvestis dans la réalisation d'un « City-Park » qui est en cours d'étude. Un appel à projet sera lancé en avril 2021 en concertation avec les clubs sportifs, les écoles et les jeunes du village. M. Louvrier fait remarquer que la vente de ce terrain va induire la disparition du terrain de Tennis et rappelle que la précédente municipalité souhaitait reconstruire un terrain. M. Le Maire répond que le terrain n'est ni entretenu ni utilisé depuis plusieurs années. Que la salle de sport permet maintenant au club de tennis de disposer d'un terrain et d'organiser des compétitions. Que ce projet de city stade était dans le programme présenté par M. le Maire en janvier 2020 sur lequel il a reçu un mandat de la population.

Monsieur le maire demande à l'assemblée d'accepter la vente et de l'autoriser à signer les documents afférents à cette vente.

Voix contre : 4
Abstentions : 0
Voix pour : 15

Accepte et autorise à l'unanimité

Point N°12 – Avance sur subvention 2020 aux associations

Suite à la réunion avec les associations du village les 16, 17 et 19 juin 2020 peu d'entre-elles ont fait parvenir leur bilan.

Début Août, un nouveau courrier sera envoyé à toutes les associations afin d'obtenir la communication de leur bilan avant le 15 Août 2020 en vue de l'attribution des subventions pour l'année 2020.

Il est donc convenu de faire une avance 50 % des subventions annuelles sur la base de l'année 2019 aux associations suivantes :

- USGC 4916,80 soit 2460 €
- Tennis 497,31 soit 250 €
- GEA 552,00 soit 276 €
- Club de Judo 960,28 soit 480 €
- Société de Musique la Licorne : 3121,20 soit 1560 €
- Ordinamic : 542 soit 271 €

le versement se fera courant août 2020.



L'ensemble des subventions sera voté lors du conseil municipal courant septembre 2020
Il est également convenu de prendre en charge les licences sportives des enfants de moins de 16 ans domiciliés dans la commune et exerçant une activités sportives dans une association de Gommegnies.

Monsieur le Maire demande d'accepter et de valider ces propositions

Voix contre : 0
Abstentions : 0
Voix pour : 19

Accepté et valider à l'unanimité.

Point N° 13 – Tirage au sort pour les jurys criminels des assises

Conformément à l'arrêté préfectoral portant répartition des jurés appelés à figurer sur la liste du jury criminel pour l'année 2021 et à la note relative à la constitution de la liste préparatoire de la liste des jurés de la cour d'assises pour l'année 2021, Monsieur le Maire est invité à sélectionner, par tirage au sort 6 personnes figurant sur les listes électorales de la commune. Ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint, l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

Le résultat du tirage au sort est le suivant :

- Page 45 ligne 8 - DEBRAS Fanny,
- Page 124 ligne 2 - MANTEAU Justine,
- Page 44 ligne 7 - DE KONINCK Sandrine,
- Page 16 ligne 6 - BLONDIAU Pierre,
- Page 155 ligne 1 - ROGER Mathieu,
- Page 70 linge 4 - DUPONT Francois.

Le tirage au sort a été réalisé par Monsieur le Maire et son conseil municipal.

Point N°14 – Nouvelle délibération relative à la demande d'aide départemental pour l'accessibilité et la rénovation thermique

Le département accompagne les communes de moins de 5000 habitants dans leurs projets relatifs au patrimoine public communal comme l'aménagement, l'entretien, la rénovation, et la mise en sécurité ou mise en accessibilité.

Comme la commune désiré entreprendre des travaux de rénovation de la mairie pour un montant de 34 830 euros HT, les travaux peuvent être subventionnés à la hauteur de 40 % dans le cadre de l'aide départementale « villages et bourg » .

Monsieur Maire demande à l'assemblée de valider l'ensemble de l'enveloppe des travaux prévus pour la rénovation de la mairie et de l'autoriser à signer les documents afférents à cette demande. Il est noté que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020.

Voix contre : 0
Abstentions : 0
Voix pour : 19

Validée et autorisé à l'unanimité

Point N°15 – Présentation du projet de plantation sur la commune et demande de subvention au conseil régional des Hauts de France

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Brunelle pour la présentation du projet de plantation d'arbres et de haies sur le territoire de la commune.

- Plantation d'une haie champêtre sur une longueur de 30 mètres sur aire de jeux derrière la Mairie
- Plantation de haies bocagères sur une longueur 130 mètres et d'un verger communal soit 32 fruitiers au lieudit « la sablière »



- Plantation d'une haie champêtre sur une longueur de 86 mètres et plantation d'un petit verger comprenant 15 fruitiers et 5 tilleuls dans le virage rue neuve
- Plantation d'une haie sur une longueur de 18 mètres en sous-bois au sentier proche du chemin de la harpe
- Rue de la gare, alignement de 10 tilleuls au parking du terrain de football
- Ecole René Jouglet, restauration de haies sur une longueur de 32 mètres, plantation de 32 mètres de haie autour du poulailler et restauration du verger de l'école par la plantation de 11 fruitiers.

Le coût estimatif du projet (végétaux et des fournitures) est 6 196,11 HT le tarif correspond au prix de l'opération plantons le décor est organisée chaque année par le Parc naturel de l'avesnois. Sachant que la région avec l'opération « Plan 1 million d'arbres en hauts de France » prend en charge 90%. Soit une participation de la commune à la hauteur de 619,61 euros HT ;

Les plantations commenceront dès l'automne 2020 et seront réalisées par les agents communaux.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider le projet et l'autoriser à déposer et à signer tous les documents afférents au dossier de demande de subvention

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Voix pour : 19

Projet validé, accepté et autorisé à l'unanimité.

Point N°16 – Demande d'installation d'un food-truck sur la commune

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier adressé par Monsieur DASSONVILLE domicilié à Bellignies qui désire créer une friterie ambulante et il demande de s'installer deux soirs par semaine sur la place de la Commune.

Monsieur le maire rappelle que la pizza Aldo s'installe le samedi soir sur la place avec le paiement d'un droit de place d'un montant de 15 euros par semaine. Droit qu'il n'a pas payé depuis une année par faute de facturation adressée par la commune et malgré ses relances.

Après discussion, il est proposé d'autoriser l'installation de la friterie à compter du 1^{er} septembre 2020 de préférence sur la place de Carnoy et uniquement le jeudi, jour de fermeture de la friterie de La Licorne. La gratuité du droit de place est accordée pour les 6 premiers mois et ensuite le droit de place sera fixé par délibération lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette demande d'installation et de gratuité.

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Voix pour : 19

Accepte l'installation le jeudi soir et la gratuité pendant 6 mois

Point N°17 Validation des membres de la commission des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts prévoit dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants (cas de la commune de Gommegnies) la commission est composée de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.



Monsieur le Maire met la validation au vote

Voix pour : 19

Abstentions : 0

Voix contre : 0

Acceptée à l'unanimité des membres votants et dresse la liste suivante de trente-deux personnes proposées (seize titulaires – seize suppléants) :

- titulaires :
 - Yvon BRUNELLE – 668 rue du docteur Albert Fenez
 - Alexandra LERCH – 420 rue des fourdrignies
 - Sébastien DUBRAY – 1071 rue du docteur Albert Fenez
 - Thierry SALOMEZ – 157 rue crombion
 - Maxime HONORE – 69 rue chemin gorguet
 - Christiane VITO – 366 rue du sarloton
 - James PIRET – 614 rue Célestin hennion
 - Raphael LERCH – 420 rue des fourdrigniers
 - Yannick BUSIN – 502 rue de Centre
 - Michel THOMAS – 165 rue des saules
 - Emmanuel FRUCHART – 841 rue de la Gare
 - Gérard DEHON – 690 rue du cheval blanc
 - Pascal FOSSE – 260 rue du sarloton
 - Régis RIBAUCCOUR – 162 rue des fourdrigniers
 - Jean-Claude LAMBERT – 320 rue des fourdrigniers
 - Carine FREHAUT – 316 rue cache potier

- suppléants :
 - Clément PETITPREZ – 370 rue de la Gare
 - Chantal PISSON – 979 rue du cheval blanc
 - Pauline PETIT – 93 rue maguinon
 - Sébastien LOUVRIER – 490 route de Bavay
 - David LOCQUENEUX – 126 rue crombion
 - Jean DEROISSART – 48 rue barbeau
 - François FREHAUT – 316 rue cache potier
 - Elisabeth Carpentier – 1145 rue du cheval blanc
 - Jérôme Vouloir – 08 impasse de la Pisselotte – 59570 Houdain-Lez-Bavay
 - Dominique LERQUET – 17 rue du Bois – 59288 PREUX AU BOIS
 - Olivier LIMELETTE – 45 rue chemin gorguet
 - Samuel CUVELIER – 430 rue de la Cavée
 - Gérard WACHOWIAK – 227 rue d'hitonsart
 - Hubert DELEMASURE – 61 rue barbeau
 - Béatrice LANGUE – 647 rue de maguinon
 - Dominique BRASSEUR – 122 rue barbeau

Point N°18 – Création d'une commission extra-municipale sur le développement durable

Comme il s'y était engagé pendant la campagne électorale, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer une commission extra-municipale qui sera dénommée « conseil de développement durable ». Cette commission est composée de deux collèges, un collège d'élus au nombre de 7 (5 élus de la majorité et 2 élus de l'opposition) et un collège de 7 habitants de la commune.

Les 7 habitants de la commune seront nommés par M. Le Maire sur proposition du collectif Gommegnies-Carnoy du pacte pour la transition pour une durée d'un an renouvelable tacitement.

Cette commission se réunira au moins trois fois par an et autant de fois que nécessaire.

Les thèmes abordés seront ceux proposés par Monsieur le Maire et son équipe lors de la campagne électorales :

- Sobriété et efficacité énergétique des bâtiments communaux



- Production d'énergie renouvelable
- Politique de plantation d'arbres et d'arbustes (haies & vergers)
- Politique de déplacements dans la commune
- Accessibilité des bâtiments communaux
- Sensibilisation au développement durable dans la commune
- Travail sur la restauration scolaire avec pour objectif 100% d'aliments biologiques ou sous signes de qualité alimentaire.
- Travail sur la création d'une ressourcerie

La commission élira un président et un secrétaire appartenant à chaque collège dès son installation. Monsieur le Maire est membre de droit.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de créer la commission et à nommer les membres élus à celle-ci.

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Voix pour : 19

Autorise à l'unanimité et dresse la liste des élus qui seront membre de la commission.

Les membres sont : Yvon Brunelle – Pauline PETIT – Jean DEROISSART – Alexandra LERCH – Thierry SALOMEZ – Clément PETITPREZ – Sébastien DUBRAY

Point N°19 – vente des terrains derrière la gare aux établissements Pirson

Traité en milieu de séance

Point N°20 – Arrêt de la subrogation avec la CPAM en cas d'arrêt maladie des agents contractuels

Mme GOUGET a fait savoir à Monsieur le Maire qu'il était assez difficile de récupérer l'argent auprès de CPAM en cas d'arrêt maladie des agents contractuels.

Actuellement un agent en arrêt perçoit ses indemnités de maladie via la commune qui doit ensuite se faire rembourser après avoir effectué la déclaration et rempli tous les documents nécessaires au versement des indemnités auprès de net-entreprise.

Certains membres du conseil semblent surpris de la lenteur et de l'efficacité de ce service qui est dématérialisé depuis plusieurs années. Tandis que d'autres, plus familiers de ce système explique connaître les mêmes difficultés dans leur entreprise.

M. le Maire propose l'arrêt de la subrogation en cas d'arrêt maladie pour les agents contractuels et de réévaluer dans 6 mois l'impact de cette mesure sur le versement des indemnités de maladie auprès des agents.

Voix contre : 4

Abstentions : 0

Voix pour : 15

Arrêt accepté à la majorité.



Point N° 21 – Créance irrécouvrables

Monsieur le Maire donne lecture de l'état de proposition de créances éteintes de produits locaux irrécouvrables (cantine et location de salle) transmis par le comptable du trésor, Monsieur LERNOULD pour un Montant de 390.00 euros. Monsieur le Maire met au vote la demande

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Voix pour : 19

Point supplémentaire ajouté - Adhésion à l'agence d'ingénierie départemental du nord

Monsieur le maire présent l'agence d'ingénierie départementale du nord créée en Janvier 2017 suite à la dissolution de ATD « Agence Technique Départementale du Nord »

Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales qui en font la demande une assistance d'ordre technique, juridique et financier.

La cotisation est de 0,21 euros par habitant. Soit un coût annuel pour la commune de 483 **euros**.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adhérer à une telle structure

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Voix pour : 19

Décide à l'unanimité :

- D'adhérer à l'agence d'ingénierie départementale du nord
- D'approuver les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de l'agence
- D'approuver le versement de la cotisation dont le montant sera inscrit chaque année au budget de la commune.
- De désigner Monsieur Benoît GUIOST comme son représentant titulaire à l'agence et Monsieur Yvon BRUNELLE comme son représentant suppléant.
- Autorise le maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision.

Questions Diverses :

Monsieur Honoré adjoint aux travaux présente un plan de réparation des trous sur de nombreuses rues, 67 trous ont été répertoriés ainsi que divers affaissements. L'opération de rebouchage débutera dès le mois d'août. Le coût est d'environ 12 000 euros.

Les travaux rue de la Cavée débutera par la réfection de la chaussée. Prochainement une réunion de concertation sera organisée avec les riverains de l'école Jacques Brel et des parents d'élèves élus de façon à trouver des solutions à mettre en œuvre pour régler les problèmes stationnement, de vitesse et d'insécurité.

La séance est levée à 22 h 50